

Nom du ou des réservataire(s) :

Logement A04 – T2

A - Logement PMR (Personnes à Mobilité Réduite) :

Cocher ci-dessous :

☐

B- Logement non PMR (Personnes à Mobilité Réduite) :

Cocher ci-dessous :

☐

Le RESERVATAIRE reconnaît choisir la réalisation d'un logement ne répondant pas aux dispositions du code de la construction et de l'habitation relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des bâtiments d'habitation collectifs. Aussi, conformément au décret n°2015-1770 du 24 décembre 2015, nous vous informons que si vous souhaitez rendre le logement accessible aux personnes handicapées, les modifications listées ci-dessous seront nécessaires suivant le plan « conforme à la réglementation handicapé » annexé aux présentes et signé par lui.

- Suppression du placard de la chambre et de son aménagement.
- Modification du sens d'ouverture de la porte de la chambre.
- Dépose de la paroi de douche de la salle d'eau.
- Reprise des revêtements de sol, de la faïence et de la peinture sur murs et plafonds.

Fait en 2 exemplaires,

A Le

LE RESERVANT

LE RESERVATAIRE

SAS PROALDIM
6, rue des Palombes
64500 CIBOURE
Tél. 05 59 26 64 64
820 208 056 RCS BAYONNE